

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de MOUZEIL, dûment convoqué le 13 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Stéphane PIVETEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

Présents : M. Stéphane PIVETEAU, M. Bruno BERTHELOT, Mme Jacqueline LE TEXIER, M. Damien LE BRESTEC, Mme Florence BEZIER, M. David MICHAUD, Mme Elodie AMIOT, Mme Kathy BAZIN, M. Gaëtan BELLEIL, M. Patrick CANTÉ, Mme Mickaëlle DRUMEL, Mme Claire FRICONNEAU, Mme Marina JULIENNE, M. Patrick MENTEL, Mme Sandrine NIEL, M. Michel PAGEAU, M. Jérôme RODILLA et Mme Lucie ROUAUD.

Absent : M. Benoît DESORMEAUX (excusé).

Mme Katy BAZIN a été désignée secrétaire de séance.

18 voix : Pour

0 voix : Contre

0 : Abstention(s)

Désignation des délégués communaux membres de l'association AGELIE

M. Stéphane PIVETEAU, Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n° D.20261304-02 qui a permis de procéder à la désignation des délégués communaux au sein de différents organismes partenaires de la commune.

Néanmoins, il a été omis la désignation de deux représentants du Conseil Municipal et/ou du secteur des affaires sociales de la Commune de Mouzeil, au sein du Conseil d'Administration de l'association AGELIE.

L'association AGELIE gère l'EHPAD St-Pierre de Ligné ainsi qu'un SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) et aussi pour les adhérents, une offre de location de véhicule pour transporter des personnes à mobilité réduite. Elle met en place des actions de lien social, afin d'éviter l'isolement.

Ses objectifs sont :

- > Permettre aux personnes âgées et handicapées de vivre à domicile, si les conditions le permettent ;
- > Sauvegarder le plus longtemps possible une certaine autonomie ;
- > Éviter ou raccourcir le temps d'hospitalisation ;
- > Apporter écoute, réconfort, soutien moral, conseil à la personne soignée et à son entourage ;
- > Coordonner l'ensemble des intervenants pour une prise en charge de qualité ;
- > Travailler en respectant la personne soignée dans son intégrité et sa globalité.

Conformément aux statuts de l'association AGELIE, elle est dirigée par un Conseil composé de 25 membres et de 2 invités permanents :

- Membres de droit **avec voix consultative** :
 - Le maire de la Commune de Ligné ;
 - Le maire de la Commune de Couffé ;
 - Le maire de la Commune du Cellier ;
 - Le maire de la Commune de Mouzeil ;
 - Le maire de la Commune de Saint Mars du Désert ;
- Membres de droits **avec voix délibératives** :
 - 2 représentants du conseil municipal et/ou du secteur des affaires sociales de la Commune de Ligné ;



- 2 représentants du conseil municipal et/ou du secteur des affaires sociales de la Commune de Couffé ;
- 2 représentants du conseil municipal et/ou du secteur des affaires sociales de la Commune du Cellier ;
- 2 représentants du conseil municipal et/ou du secteur des affaires sociales de la Commune de Mouzeil ;
- 2 représentants du conseil municipal et/ou du secteur des affaires sociales de la Commune de Saint Mars du Désert ;
- **Membres élus avec voix délibératives :**
 - 2 représentants des usagers des services de l'EHPAD dont 1 personne élue au conseil de la vie sociale ;
 - 2 représentants des usagers des services du SSIAD ;
 - 6 personnes intéressées par les secteurs du maintien à domicile et/ ou de l'accueil en structure.
- **Invités permanents :**
 - 1 représentant du Conseil Départemental et 1 représentant de l'ARS.

Il convient donc de procéder à la désignation de 2 délégués communaux, membres de droits avec voix délibérative. Monsieur le Maire propose ainsi que soit désignées :

- Mme Elodie AMIOT,
- Et, Mme Sandrine NIEL ;

Mmes AMIOT et NIEL présentant la caractéristique commune d'être conseillères municipales, mais aussi d'être membres du Conseil d'Administration du CCAS de la commune de Mouzeil.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les propositions de candidatures présentées pour constituer la Commission Communale des Impôts Directs ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre ces propositions aux services de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP).

Publié le 19/05/2026

La secrétaire de séance,
Katy BAZIN

Le Maire,
Stéphane PIVETEAU

